

REÇU LE
15 NOV 2019

LE MINISTRE

Paris, le 12 NOV. 2019

Nos Réf. : MEFI-D19-09358

Vos Réf. : Votre lettre du 26 septembre 2019

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet d'évolution des services de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) dans votre département.

La démarche de construction du nouveau réseau de proximité des Finances publiques initiée le 6 juin dernier vise à augmenter d'au moins 30 % le nombre de points de contact entre cette administration et les usagers, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises, des hôpitaux ou des collectivités territoriales. La finalité n'est en aucun cas de fermer des services publics, mais au contraire d'accroître leur qualité et leur disponibilité.

C'est la raison pour laquelle le projet élaboré en juin 2019 par le directeur départemental des Finances publiques de la Lozère, en concertation avec le Préfet, prévoyait notamment une présence de la DGFIP dans 21 communes, soit 14 de plus qu'actuellement, ainsi que la création de 5 conseillers aux décideurs locaux. Pour autant, cette carte ne constituait qu'une base de départ.

La concertation a été reprise par la nouvelle directrice départementale des Finances publiques, du 2 septembre au 15 octobre 2019, afin de permettre aux élus locaux et nationaux, aux agents des Finances publiques et aux usagers d'exprimer leurs souhaits et leur vision pour l'implantation de ces services publics dans votre département.

.../...

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
3 allée Piencourt
BP 32
48000 Mende



Le projet initial a donc évolué afin de maintenir une présence des services sur les cinq bassins de vie et augmenter le nombre de conseillers aux décideurs locaux afin de prendre en compte les contraintes géographiques du ressort de compétence des intercommunalités du département.

Pour les particuliers, c'est-à-dire pour l'essentiel aux contribuables, il s'agit d'offrir de nouvelles formes d'accueil, permettant d'apporter un service là où la DGFIP n'est plus présente depuis longtemps ou n'a même jamais été présente, en lien notamment avec les autres services publics présents sur le territoire concerné. Il ne s'agit pas de transférer des charges mais bien au contraire d'élargir le service aux usagers.

Les deux projets de construction du nouveau réseau de proximité des Finances publiques, d'une part, et des espaces France Services, d'autre part, sont menés parallèlement et en parfaite coordination. Ils doivent converger et s'articuler de manière cohérente avec une présence territoriale dense sans redondance ni territoires oubliés.

Les usagers auront ainsi accès à des formes de présence plus diversifiées dans les espaces France Services, les services de gestion comptables, mais aussi au travers de rendez-vous en mairie, y compris dans les plus petites communes, selon des modalités et des plages horaires qui entrent également dans le champ de la concertation et qui seront formalisés dans une convention. Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à l'accompagnement au numérique des usagers, tout particulièrement des personnes âgées.

S'agissant de la distinction des fonctions entre les services de gestion comptable et celles des conseillers aux décideurs locaux, ces créations visent justement à renforcer la qualité du conseil grâce à un cadre dédié, compétent et disponible.

Madame Élise Valetoux, conseillère en charge des relations avec le Parlement et de la fiscalité au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Vous pouvez la joindre au 01 53 18 45 04.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Gérald DARMANIN